

*Sous la direction de*  
**Sylvie Humbert, Nicolas Derasse  
et Jean-Pierre Royer**

**La prison, du temps passé  
au temps dépassé**

**L'Harmattan**

avec la participation de l'ENAP  
(École nationale d'administration pénitentiaire)

© L'Harmattan, 2012  
5-7, rue de l'École-Polytechnique, 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>  
[diffusion.harmattan@wanadoo.fr](mailto:diffusion.harmattan@wanadoo.fr)  
[harmattan1@wanadoo.fr](mailto:harmattan1@wanadoo.fr)

ISBN : 978-2-296-55650-8  
EAN : 9782296556508

# **Prisonniers politiques dans l'Italie fasciste**

## **La condition pénitentiaire vue par les lettres écrites en prison par Antonio Gramsci**

**Marco FIORAVANTI**

*Professeur à l'Université de Rome*

« Antonio Gramsci a la tête d'un révolutionnaire ; sa figure semble pétrie par sa volonté, taillée rudement et fatalement par une nécessité intime et invincible : c'est comme si son cerveau écrasait son corps. Son visage altier qui contraste avec ses membres malades semble construit suivant les rapports logiques nécessaires à un plan social, tandis que sa gravité froide et sévère trahit l'effort accompli ; seuls ses yeux vifs et ingénus, mais parfois profonds et voilés d'amertume, viennent interrompre parfois, avec la bonté du pessimisme, la rigueur implacable de sa rationalité »<sup>1</sup>.

Les principales lois fascistes, publiées entre 1925 et 1926, prévoyaient le renforcement des prérogatives du chef du gouvernement, la possibilité pour le pouvoir exécutif de légiférer, l'institution du podestat nommé par décret à la place du maire électif, l'abolition des partis politiques, des associations et des organisations contraires au régime. Pendant la même période fut réintroduite la peine de mort (abolie en Italie par le code pénal de 1889) pour l'attentat contre le roi, la reine, le prince, le régent et le chef du gouvernement, et furent abolies la liberté de la presse et le droit de grève. En particulier le gouvernement, le 9 novembre 1926, déclara l'exclusion du Parlement des « *aventiniani* », c'est-à-dire les membres de l'opposition qui quittèrent le Parlement pour réagir contre l'assassinat du député socialiste Giacomo Matteotti en 1924. Furent également exclus du Parlement, en violation de la loi sur l'immunité parlementaire, les

---

<sup>1</sup> GOBETTI (P.), *La révolution libérale* (1924), Paris, Allia, 1999, p. 92.

députés communistes qui n'avaient pas participé à l'Aventin et, parmi eux, Antonio Gramsci. En 1926 furent publiés un certain nombre de nouveaux textes notamment sur la sûreté publique qui prévoyait, entre autre, la résidence forcée, tant pour les crimes communs que pour les crimes politiques ; la faculté pour les préfets de dissoudre les associations contraires aux intérêts nationaux ; l'aggravation des peines contre les expatriés pour raisons politiques. Un des actes le plus important pour la formation de l'État totalitaire fut la loi n. 2008 du 25 novembre 1926 qui instituait un Tribunal spécial pour la défense de l'État, composé de militaires, en violation, entre autre, du principe du juge naturel, prévu par l'art. 71 du Statut albertin, selon lequel les justiciables ne peuvent être privés de leurs juges naturels par aucune commission ou tribunal spécial qui ne soit déterminé par la loi<sup>2</sup>.

Antonio Gramsci, né en Sardaigne (Ales) le 22 janvier 1891 et mort à Rome le 28 avril 1937, fut élu au Parlement dans les rangs du Parti Communiste italien en 1924, et emprisonné illégalement, malgré son immunité parlementaire, le 8 novembre 1926. Après deux ans de résidence forcée, le 4 juin 1928, il fut condamné par le Tribunal spécial à 20 ans, 4 mois et 5 jours de prison<sup>3</sup>. Le Tribunal était présidé par le

<sup>2</sup> En langue française, cf. LUPO (S.), *Le fascisme italien : la politique dans un régime totalitaire*, Paris, Floch, 2003 ; GENTILE (E.), *La voie italienne au totalitarisme : le parti et l'État sous le régime fasciste*, Paris, Éd. du Rocher, 2004 ; sur le droit pénal et la justice criminelle en Italie, cf. en français, entre autres, SBRICCOLI (M.), « Histoire sociale et dimension juridique : crime et justice criminelle dans l'historiographie italienne récente », dans *Crime, Histoire et Société / Crime, History & Societies*, XI, 2007, n. 2.

<sup>3</sup> La bibliographie sur Gramsci est trop vaste pour être mentionnée ; il suffit de citer ces chiffres : en 2007 les entrées citées par la bibliographie gramscienne au nombre de 15.000, dont 9270 en italien, 2102 en anglais, 735 en espagnol, 675 en allemand, 636 en français, etc. ; <http://213.199.9.13/bibliografiagramsci/> ; parmi la doctrine française, moins intéressée à la pensée de Gramsci par rapport aux États-Unis et à l'Amérique latine, cf. BALIBAR (E.), *Gramsci, Marx et le rapport social*, dans *Modernité de Gramsci ? Actes du colloque franco-italien de Besançon (23-25 novembre 1989)*, sous la direction de TOSHI (A.), Paris, *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, 1992, pp. 259-269 ; ROUCAUTE (Y.), *Gramsci Antonio*, dans *Dictionnaire des philosophes*, sous la direction de HUISMAN (D.), Paris, PUF, 1993, I, pp. 1184-1185 ; TOSHI (A.), *Devenir du marxisme, de la fin du marxisme-léninisme aux mille marxismes, France-Italie 1975-1995*, dans *Dictionnaire Marx contemporain*, sous la direction de BIDET (J.) et KOUVÉLAKIS (E.), Paris, PUF, 2001, pp. 57-78.

général Alessandro Saporiti, et le ministère public (magistrature debout), représenté par l'avocat Michele Isgrò, soutenait notamment qu'il aurait fallu « empêcher » ce cerveau de fonctionner pour 20 ans. Il fut condamné pour conspiration, incitation à la haine de classe, incitation à la guerre civile, à l'insurrection et au changement violent de la constitution et du gouvernement.

Gramsci commença à écrire les *Lettres*<sup>4</sup> à partir des premiers jours de sa captivité, par contre il ne lui fut accordé le permis d'écrire ses *Cahiers de prison*, qu'à partir de février 1929. Il s'agissait d'une réflexion historique, politique et philosophique sur la société et l'État, sur les intellectuels et l'hégémonie politique et culturelle, sur la Révolution française et le jacobinisme<sup>5</sup>, sur la crise du capitalisme et du système libéral, sur le fascisme considéré comme le produit de l'extrême faiblesse de la bourgeoisie italienne<sup>6</sup>. Les lettres de prison furent adressées en particulier à sa femme Giulia Schucht, à sa belle-sœur Tatiana, à son frère Carlo, à son ami Piero Sraffa, professeur d'économie à Cambridge, et à sa mère. Il faut souligner que les *Lettres*, comme les *Cahiers*, furent exposées à la censure de la prison qui obligea souvent Gramsci à écrire en code.

<sup>4</sup> L'édition la plus complète des lettres de la prison est celle d'Antonio Gramsci, *Lettere dal carcere*, a cura di CAPRIOGGIO (S.), FUBINI (E.), Torino, Einaudi, 1965, qui en présente 428 ; un choix de 156 lettres se trouve également dans *Lettere dal carcere*, a cura di SPRIANO (P.), Torino, Einaudi, 1971 ; parmi les éditions françaises *Lettres de prison*, Paris, Gallimard, 1971 ; dorénavant *L.P.*

En français voir les comptes rendus de MONJO (A.), « Découverte de Gramsci (Les lettres de la prison) » dans *Europe*, n. 98-99 (1954), pp. 253-257 ; Robert Paris, « Les "Lettres de prison" de Gramsci », dans *Annales. Economies Sociétés Civilisations*, n. 6 (1968), pp. 1405-1407.

<sup>5</sup> PORTELLI (H.), « Jacobinisme et antijacobinisme de Gramsci », in *Dialectiques*, n. 4-5 (1974), pp. 28-43 ; GUILLAUMOU (J.), « Hégémonie et jacobinisme dans les *Cahiers de prison* : Gramsci et le jacobinisme historique », dans *Cahiers d'Histoire de l'Institut Maurice-Thorez*, n. 32-33, (1979), pp. 159-180 ; TOSEI (A.), « Gramsci et la Révolution Française », dans *Modernité de Gramsci ?*, op. cit., p. 97-106.

<sup>6</sup> Selon MORDENTI (R.) il faudrait lire ensemble les *Lettres* et les *Cahiers* comme l'*Œuvre de prison* ; voir la traduction française *Cahiers de prison*, Paris, Gallimard, 1990 ; cf. MORDENTI (R.), *Gramsci e la rivoluzione necessaria*, Roma, Editori Riuniti, 2007, p. 157 ss. ; LOSURDO (D.), *Antonio Gramsci : du libéralisme au communisme critique*, Paris, Sillepse, 2006.

## LA PRISON, DU TEMPS PASSÉ AU TEMPS DÉPASSÉ

On peut diviser en trois temps la période couverte par l'écriture de ses lettres : pendant la première période, de l'arrestation jusqu'à 1928, Gramsci était dans une condition de force physique et morale qui lui permettait d'affronter la prison comme une expérience de vie et de connaissance ; en 1928, la condamnation à 20 ans de prison ouvrait une période très dure de résistance à des conditions toujours plus difficiles et inhumaines, pendant laquelle, dans le même temps, il commença les recherches pour les *Cahiers*, en « dialogue » continu avec Machiavel, Spinoza, Hegel, Marx, Ricardo, Croce, etc. ; pendant la troisième période, de 1932 jusqu'à sa mort, ses lettres devinrent toujours plus douloureuses, souvent caractérisées par des incompréhensions avec sa famille à cause aussi de l'aggravation de ses conditions physiques et psychiques.

Les premières lettres à sa femme et à sa famille furent caractérisées par un certain optimisme tout autant politique qu'humain. Gramsci était soutenu par un espoir inébranlable dans le futur et par la conviction de pouvoir bientôt rencontrer sa famille, surtout pour voir grandir ses enfants (Delio et Giuliano, ce dernier naquit après son arrestation et il ne le connut jamais), et par la conscience de pouvoir conduire encore sa bataille politique. Ses parents voyaient sa condition pénitentiaire comme un terrible malheur ; en revanche tout était pour lui un épisode de la lutte politique, « qui était menée et qui continuera à l'être non seulement en Italie, mais dans le monde entier, pendant je ne sais combien de temps encore »<sup>7</sup>.

Il se sentait encore si confiant et sûr de lui – « je serai bientôt convaincu d'être bien plus fort que je n'aurais jamais pu croire »<sup>8</sup> – que dans plusieurs de ses lettres il soutenait sa famille, souvent avec ironie et tendresse envers ses enfants. Dans une lettre à son frère Carlo, il soutenait que sa position morale était excellente et ses convictions politiques très claires : « certains me prennent pour un démon, d'autres

---

<sup>7</sup> LP, 20/II/1928.

<sup>8</sup> LP, 9/XII/1926.

pour un saint ou presque. Je ne jouerai ni les martyrs ni les héros. Je crois simplement être un homme moyen, qui a ses convictions profondes et qui ne les troquerait pour rien au monde »<sup>9</sup>.

La revendication de son rôle de prisonnier politique ressort de ses lettres à plusieurs reprises quand en écrivant à sa mère en de nombreuses occasions il lui disait : « il faut que tu sois forte, en dépit de tout, comme moi je suis fort et que tu me pardonnes avec toute la tendresse de ton immense amour et de ta bonté. Te savoir forte et patiente dans la souffrance sera un motif de force pour moi aussi. [...] Dis à tout le monde qu'il ne faut pas avoir honte de moi et qu'il faut être au-dessus de la mentalité étroite et mesquine des petits pays »<sup>10</sup> ; Gramsci soulignait aussi qu'il était en prison pour des raisons politiques, « non pour des raisons d'honnêteté »<sup>11</sup>. « La prison – il ajoutait dans une autre lettre à sa mère – est une chose affreuse ; mais pour moi le déshonneur pour faiblesse morale et pour lâcheté serait encore pire »<sup>12</sup>.

Toujours en écrivant à sa mère, Gramsci soutenait : « il faut que tu comprennes que mon honnêteté n'est pour rien dans tout cela, pas plus que ma conscience, mon innocence ou ma culpabilité. C'est un fait qui s'appelle politique »<sup>13</sup>. Durant cette période, avant qu'il lui soit reconnu le droit d'écrire les premières pages des *Cahiers*, les moments les plus importants et intenses de sa vie pénitentiaire consistaient à écrire et recevoir des lettres. Souvent il se plaignait auprès de ses parents et ses amis pour le peu de lettres reçues : « dans la vie que je suis contraint de mener, l'absence de nouvelles devient parfois une vraie torture »<sup>14</sup>. Le compte illimité ouvert par Sraffa dans une librairie de Milan permit à Gramsci non seulement de recevoir quotidiens, revues, livres mais aussi de pouvoir « considérer l'avenir avec assez de sérénité »<sup>15</sup>. En fait, il

<sup>9</sup> *I.P.*, 12/IX/1927.

<sup>10</sup> *I.P.*, 20/XI/1926.

<sup>11</sup> *I.P.*, 26/III/1927.

<sup>12</sup> *I.P.*, 12/III/1928.

<sup>13</sup> *I.P.*, 25/IV/1927.

<sup>14</sup> *I.P.*, 12/XII/1927.

<sup>15</sup> *I.P.*, 19/XII/1926.

disait à sa mère qu'il lisait six journaux par jour, parmi lesquels soit le journal industriel et commercial « Il Sole », soit le journal pour enfants « Corriere dei Piccoli », et huit livres par semaine, surtout à caractère économique (comme le *Corso di Scienza delle Finanze* de Luigi Einaudi) et philosophique (en particulier les ouvrages de Benedetto Croce).

Dans une lettre écrite avant le procès et la condamnation, il essaya de consoler sa mère en lui disant qu'il se considérait comme un prisonnier politique : « Très chère maman, je ne voudrais pas te répéter ce que je t'ai souvent écrit pour te rassurer sur mon état physique et moral. Je voudrais, pour être vraiment tranquille, que tu ne t'effraies pas, que tu ne t'alarmes pas trop, quelle que soit la condamnation qu'on pourra m'infliger ; que tu comprennes bien, même de manière affective, que je suis un détenu politique et que je serai un condamné politique, que je n'ai pas et n'aurai jamais à avoir honte de cette situation ; qu'au fond cette détention et cette condamnation, c'est moi-même qui les ai voulues, d'une certaine façon puisque je n'ai jamais voulu changer mes opinions, pour lesquelles je serai prêt à donner ma vie et pas seulement à rester en prison »<sup>16</sup>.

De la même façon, après sa dure condamnation, Gramsci continua à montrer courage et ironie, tandis qu'il écrivait à son frère pour le rassurer : « mon état d'esprit est tel que, même si j'étais condamné à mort, je continuerais à être tranquille et peut-être même que la veille de l'exécution j'étudierais une leçon de chinois »<sup>17</sup>.

Malgré son ironie, la force de son état moral et sa volonté de résistance, Gramsci avoua après sa condamnation : « j'ai toujours peur d'être englouti par la routine pénitentiaire. C'est une machine monstrueuse qui vous écrase et vous nivelle suivant un certain calibre. Quand je vois agir et que j'entends parler des hommes qui sont depuis 5, 8, 10 ans en prison, quand j'observe les déformations psychiques qu'ils ont subies, j'ai vraiment des frissons et je ne sais pas ce que je vais devenir moi-même. Je pense que les autres aussi ont pensé (pas tous, mais au moins quelques uns) qu'ils ne se laisseraient pas vaincre, mais en fait,

<sup>16</sup> LP, 10/V/1928.

<sup>17</sup> LP, 19/XII/1929.



sans même s'en apercevoir, tellement le processus est lent et moléculaire, ils se trouvent aujourd'hui transformés et ils ne le savent pas, ils ne peuvent pas en juger, parce qu'ils sont complètement transformés. Certes je résisterai. Mais, par exemple, je m'aperçois que je ne sais plus rire de moi-même, comme autrefois et voilà qui est grave »<sup>18</sup>.

Tous les liens avec le monde extérieur semblaient se réduire et Gramsci se sentait toujours plus isolé. La perception de sa condition pénitentiaire, durant cette nouvelle période, est double : d'un côté la prison est représentée par quatre murs, par la grille, les fenêtres à barreaux, etc. ; de l'autre côté, il y avait l'autre prison : « qui s'est ajoutée à la première et qui consiste à être coupé non seulement de la vie sociale, mais même de la vie familiale »<sup>19</sup>. Quant à la demande de révision du procès, Gramsci savait qu'il s'agissait d'un procès politique : « étant donné la nature exclusivement politique de notre procès, le recours aussi sera accepté ou rejeté pour des motifs politiques et non pour des motifs juridiques formels »<sup>20</sup>.

Pendant ces années de découragement, la nécessité de recevoir des lettres de ses amis et de sa famille augmenta ainsi que la volonté d'étudier et d'écrire *für ewig* (pour toujours)<sup>21</sup> : « vous n'arrivez pas à vous représenter exactement ce que peut être la vie en prison et quelle importance essentielle peut avoir la correspondance, comme elle remplit les journées et donne encore un certain goût à la vie. Je ne parle jamais de l'aspect négatif de ma vie, avant tout parce que je ne veux pas qu'on me plaigne : j'étais un combattant qui n'a pas eu de chance dans la lutte immédiate, et les combattants ne peuvent et ne doivent pas être plaints, quand ils ont lutté non parce qu'ils y étaient contraints, mais parce qu'ils l'ont voulu eux-mêmes en pleine connaissance de cause »<sup>22</sup>.

<sup>18</sup> *I.P.*, 19/XI/1928.

<sup>19</sup> *I.P.*, 19/V/1930.

<sup>20</sup> *I.P.*, 15/XII/1930.

<sup>21</sup> *I.P.*, 19/III/1927.

<sup>22</sup> *I.P.*, 24/VIII/1931.

Déjà au bout de l'année 1932 on perçoit une difficulté majeure concernant sa vie en prison et ses rapports avec ses amis et parents, mais rarement il se montra désespéré en préférant rester toujours fidèle à l'expression de Romain Rolland, qui était devenu sa devise : « je suis pessimiste par l'intelligence, mais optimiste par la volonté »<sup>23</sup>.

Mais en certains moments, la maladie, le silence de ses amis et de sa famille et les conditions pénitentiaires conduisirent Gramsci à être très dur et critique envers sa famille et ses camarades du parti. Dans une lettre très controversée il soutenait que ses camarades préféreraient qu'il restât en prison. Après 1932, s'ouvrait la phase la plus dure de sa vie en prison et « la plus difficile à surmonter »<sup>24</sup>. En fait au début de 1933 – malgré l'amnistie, à l'occasion du dixième anniversaire du fascisme, la peine fut réduite à 12 ans et 4 mois – Gramsci écrivait que 1932 fut l'année la plus dure de sa vie pénitentiaire : « Si 1932 a été pénible, il me semble que 1933 sera pire. Je suis usé et en même temps le poids à supporter ne fait qu'augmenter ; le rapport entre les forces disponibles et l'effort à soutenir s'est encore détérioré. Des fois je ne suis pas démoralisé, au contraire, ma volonté tire sa force justement du réalisme avec lequel j'analyse les éléments de mon existence et de la résistance »<sup>25</sup>. Ses conditions psychiques et physiques s'aggravèrent et dans les lettres des années suivantes sa condition pénitentiaire était considérée catastrophique. Il avouait ne plus réussir à réagir : « Je t'assure – écrivait-il à sa belle-sœur – que ce qui me donne encore un peu de force c'est la pensée que j'ai des responsabilités envers Iulca [sa femme] et envers les enfants ; sinon je ne lutterais même pas, tellement la vie m'est devenue pénible et odieuse »<sup>26</sup>. Il se trouvait dans un « état d'atonie physique et

<sup>23</sup> *I.P.*, 19/XII/1929.

<sup>24</sup> *I.P.*, 5/XII/1932 ; Gramsci, le 10 février 1928, avait reçu une lettre d'un fonctionnaire du Parti communiste d'Italie, exilé à Moscou, Ruggero Grieco, qui lui communiquait la lutte en cours parmi les bolchéviques pour sa libération. Il pensait que cette initiative, menée dans l'Union soviétique pour la libération des prisonniers politiques, pouvait être dangereuse pour sa libération ; sur cette « fameuse lettre » cf. MORDENTI (R.), *Gramsci e la rivoluzione necessaria*, op. cit., p. 135 ss.

<sup>25</sup> *I.P.*, 2/I/1933.

<sup>26</sup> *I.P.*, 13/II/1933.

morale » et il pensait être devenu « inapte à quoi que ce soit, même à vivre »<sup>27</sup>.

À travers les nombreuses *Lettres de prison*, monument humain et littéraire – « témoignage existentiel de la rigueur morale, de l'intransigeance sur les principes et de la cohérence idéale »<sup>28</sup> – Gramsci nous a montré, d'un côté, la difficulté de réussir à vivre isolé du reste du monde – « ce monde si grand et si terrible »<sup>29</sup>, pour utiliser une de ses expressions – mais, en même temps, il nous a appris comment résister, malgré le pessimisme de la raison, avec l'optimisme de la volonté.

---

<sup>27</sup> *L.P.*, 16/V/1933.

<sup>28</sup> ORSI (A.d'), *Intellettuati nel Novecento italiano*, Torino, Einaudi, 2001, p. 36.

<sup>29</sup> Expression utilisée par Gramsci dans une lettre de la prison du 19/II/1927.